CUBLAC

Vœux de Monsieur le Maire

Conseils Municipaux	p. 1
Réalisations travaux	p. 12
Informations Municipales	p. 15
Sirtom infos	p. 21
Développement Durable	p. 22
Cublac au quotidien	p. 24
Écoles	p. 27
Milieu associatif	p. 30

MARCHÉ DOMINICAL

de 9h à 12h, place du 14 Juillet

avec vos commerçants,

maraîcher, fleuriste spécialisé en roses.

Poulets rôtis sur commande.

Retrouvez au quotidien

vos commerces locaux :

Boulangerie-épicerie-presse.

Restaurant. Pizzéria.

Coiffeuse.

Mairie :

✆ 05 55 85 22 89

2 rue de la Liberté 19520 Cublac

Mail : mairie.cublac@wanadoo.fr

Site internet : http://www.cublac.correze.net/

Horaires : lundi/mardi/jeudi/vendredi: 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

mercredi: 8h30 -12h00

samedi : 9h00 - 12h00

Bibliothèque : 05 55 23 30 04

Horaires: mercredi de 14h à 17h

jeudi de 16h à 18h

samedi de 9h30 à 11h30

Les élus sont à votre disposition sur RDV à la Mairie.

Groupe scolaire :

Ecole maternelle : 05 55 85 15 37

Ecole primaire : 05 55 85 23 79

Cantine : 05 55 85 17 54

Garderie périscolaire : 05 55 22 95 82

Services :

Transport à la demande : 05 55 74 20 13

Ronde des Oursons : 05 55 22 79 08

La poste : 05 55 85 23 00

Pharmacie : 05 55 85 19 49

Dentiste : 05 55 85 17 63

Infirmières : 05 55 24 38 58

Magnétiseur/thérapeute : 06 79 68 11 74

Ass. Sociale : 05 55 93 79 20 sur RDV

N° vert solidarité : 0 800 00 19 19

Presbytère Terrasson : 05 53 50 02 72

Déchèteries :

St Pantaléon de Larche : 05 55 87 92 77

Condat sur Vézère : 05 53 51 03 44

URGENCES - SOS MEDECIN- SAMU 15

GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

Violences Conjugales : 05 55 88 20 02 ou 39 19

N°42 - 2nd semestre 2018

VŒUX DE MONSIEUR LE MAIRE

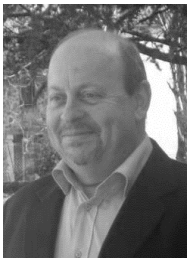

2018 s'est achevée dans un contexte social difficile. La fracture métropole/monde rural s'aggrave. Dans le panel des revendications des « gilets jaunes », une me semble pour le moins légitime, c'est l'accès pour tous aux services qu'ils soient publics, alimentaires, médicaux…

Depuis des années, la ruralité souffre et nos politiques n'en avaient pas mesuré l'importance : 20% de la population vivent sur 80% du territoire, c'est cela la ruralité !
Souhaitons l'ouverture d'un dialogue constructif et un règlement positif à ce conflit démarré par une partie habituellement silencieuse de la population.

Pour notre commune, 2018 c'est comme chaque année des réalisations qui se sont concrétisées : entre autres et les plus visibles, c'est la rénovation de l'impasse de la Vallée Verte et la fin des travaux de la rue Pierre Guyez. Je vous l'avais promis l'an passé, c'est chose faite.
Cette réalisation vient clôturer les différents aménagements du bourg réalisés en plus de quinze ans.

Vous savez notre engagement en faveur du développement durable et notre attention particulière apportée à la qualité de vie à Cublac. Une nouvelle récompense vient de nous être décernée.

Et pour terminer sur une note positive, vous pourrez lire dans ce journal quelques mots de Monsieur BROWN, nouvel habitant de Cublac, propriétaire de Notre-Dame de la Cabane nous assurant le début imminent des travaux sur ce site.

Espérant que vous avez passé d'excellentes fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour 2019.

Jean Marc Brut

CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE
DU MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018
A 20H30

Présents : M. BRUT– M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL - MM. GILET – BONNEFOND – Mmes ORLIAGUET - BOUYSSE VALIN – FOURASTIE – LASSAIGNE - MM. CAPY – PAJOT - ARLOT.
Absents excusés : Mme BONDU (procuration à M. GILET) – Mme LAJUGIE (procuration à M. LACOSTE) – Mme BOUZIDI (procuration à Mme BLONDEL) – M. VIGNOT (procuration à M. PAJOT) - Mme BOURIANE – M. DE SOUSA - M. LACOSTE (présent à partir de la délibération sur le contrat au service technique).
Secrétaire de séance : Amandine BOUYSSE VALIN.

Le compte rendu de la séance du 20.06.2018 est adopté à l'unanimité.

1 – PAB II Rues Guyez et Bourdarie – Avenants et subvention.

➢ ***Avenant n°1 au marché de travaux pour le lot n°1 VRD.***

Les travaux d'aménagement des rues Guyez et Bourdarie (PAB II) font l'objet d'un marché public. Ils sont pratiquement achevés. Il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements financiers. La somme des plus et moins-values pour ces travaux s'élève à **9 376,15 €** (soit 1,89% du montant initial).

Les travaux d'aménagement et de sécurisation concernant l'impasse de la Vallée Verte, d'un montant de 64 000 € HT, ont été intégrés pour des raisons techniques et étant de même nature de travaux, ce qui porte l'avenant à 73 376,15 € HT.

Entreprises	Montant initial HT	**Montant avenant HT**	Montant total HT : marché initial + avenant	
Plus et moins-values travaux rue Guyez		**+ 9 376,15**		***Le Conseil Municipal, à la majorité (12 pour, 3 abstentions, 0 contre), entérine l'avenant n°1 au marché de travaux pour un montant de 73 376,15 € HT.***
Intégration des travaux impasse de la Vallée Verte		**+ 64 000,00**		
Total Groupement Lagarde et Laronze / Eurovia	494 956,15	**+ 73 376,15**	568 332,30	

➢ ***Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre.***

La maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des rues Guyez et Bourdarie (PAB II) fait l'objet d'un marché public. → Afin de prendre en compte l'intégration des travaux relatifs à l'Impasse de la Vallée Verte, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement concernant la part maîtrise d'œuvre.

Entreprises	Montant initial HT	**Montant avenant HT**	Total HT : marché initial + avenant	
Dejante VRD	9 928,00	**+ 2 560,00**	12 488,00	***Le Conseil Municipal, à la majorité (12 pour, 3 abstentions, 0 contre), entérine l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 2 560,00€.***
Paysage Conception	2 150,00	**+ 0,00**	2 150,00	
Total MO	12 078,00	**+ 2 560,00**	14 638,00	

➢ ***Demande de subvention départementale « amendes de police 2018 »*** **(aménagement n°3).**

Au niveau du carrefour de l'Impasse de la Vallée Verte, des aménagements permettront de réduire la vitesse des automobilistes et de sécuriser les piétons :

► Rétrécissement de la chaussée
► Trottoirs sécurisés
► Marquage au sol.

Le montant de ces travaux a déjà été intégré dans le PAB II.

Montant du projet TTC	41 333,10 €	***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation de ces travaux et accepte le plan de financement suivant.***
Montant du projet HT	34 444,25 €	
Subvention départementale (35% du HT, plafonnée à 11 500 € de subvention par an)	**11 500,00 €**	
Fonds propres de la Commune	29 833,10 €	

2 – Contrat d'accroissement saisonnier d'activité – Services techniques au 01.01.2019.

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité **:** le recrutement direct d'un agent non titulaire pour accroissement saisonnier d'activité aux services techniques pour une période de 6 mois allant du 1er janvier au 30 juin 2019 inclus. (35h/semaine).

3 - Acceptation de remboursements de sinistre par la MAIF.

► **Bris de vitres à l'école (04.07.2018)** dus à des vents violents le 04.07.2018. Le remboursement s'élève à **360,24 €**.

► **Remboursement partiel d'un poteau incendie à Basse Rivière (incident du 23.06.2018)** endommagé par un choc de véhicule. Le remboursement s'élève à **1 543,38 €** (sur un total de 2 040,18 €). Le solde interviendra après présentation de la facture.

► **Remboursement partiel suite au vol au local technique avec effraction. (Incident du 25.06.2018).** Le solde du remboursement (la « déduction vétusté ») interviendra, après présentation de la facture de remplacement du matériel. Le remboursement s'élève à **1 380,80 €** (sur un total de 1 466,00 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'encaissement desdites recettes.

4 – FDEE – Convention pour la dissimulation du réseau de télécommunications dans la rue Bayard.

Des travaux de dissimulation des réseaux basse tension, éclairage public et de télécommunication sont prévus sur la rue Bayard, pour un montant total 24 665,16 € TTC.

Concernant le réseau télécom, il convient de signer une convention avec la Fédération d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) afin de fixer la participation de chaque partie.
Elle s'élève pour la commune à 12 332,58 € TTC (prise en charge de 50% du coût par la FDEE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation de ces travaux et accepte de participer financièrement à hauteur de 12 332,58 € TTC.

5 – ENEDIS – Convention pour la sécurisation HTA dans le secteur de la Barrière de Cublac et des Fourches.

Des travaux de sécurisation HTA (haute tension) sont prévus par ENEDIS dans le secteur de la Barrière de Cublac et des Fourches (Une parcelle située sur Terrasson et deux parcelles situées sur Cublac).

Il convient de signer une convention qui autorise ENEDIS à procéder aux travaux sur les parcelles concernés.

Ces travaux sont entièrement à la charge du gestionnaire ENEDIS. Les parcelles sont en cours d'acquisition par la commune dans le cadre des travaux d'aménagement de l'accès aux Fourches.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la signature de la convention avec ENEDIS afin qu'il puisse réaliser les travaux.

6 – 2ème tranche lotissement La Cabane – Prix de vente du lot n°9.

Des personnes intéressées par le lot n°9 se sont fait connaître. Il convient de fixer le prix de vente de ce lot par délibération.

Lot	Référence cadastrale	Superficie (après bornage)	Prix de vente TTC	
N°9	C n°705	689 m²	**23 000,00 €**	***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente du lot n°9 de la 2ème tranche du lotissement La Cabane au prix fixé ci-dessus.***

7 – Radio Cristal FM – Convention 2018/2019.

La radio Cristal FM réalise des reportages et émissions sur la commune et communique sur leurs ondes les manifestations organisées par la municipalité, avec une diffusion sur leurs ondes. Il convient de signer la convention et de mandater la somme de 220 € au titre de la rémunération de ces prestations.

Le Conseil Municipal, à la majorité (14 pour, 3 abstentions, 0 contre), autorise M. le Maire à signer ladite convention pour une durée d'un an à compter du 1er novembre 2018 et à mandater la somme de 220 €.

8 – SIAEP du Périgord Est - Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2017.

Ce rapport est présenté au Conseil Municipal, il est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

9 – Questions diverses.

- ***PLU - Révision pour le projet sis à Rochemouroux*.**

Demande	**Renseignements et Conséquences**
Les propriétaires du ***Village Vacances, l'Orée du Périgord*** à Rochemouroux souhaiteraient vendre leur propriété en plusieurs lots en habitat classique, demande faite par écrit à la mairie.	Après renseignements pris auprès des services de l'Etat, de l'Agglo, du bureau d'études, cette modification entrainerait **une révision complète du PLU**, passage d'une zone touristique en zone d'habitations.

Les propriétaires actuels ont acquis cet ensemble touristique en 2015 connaissant son classement, avec la volonté de développer cet outil.

Le PLU communal élaboré en 2013 a une espérance de vie de 10 ans.

Des parcelles constructibles actuellement, pourraient ne plus le devenir compte-tenu des normes environnementales qui se sont beaucoup renforcées depuis 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce CONTRE la révision complète du PLU.

- ***CABB – Adhésion au groupement de commande pour la surveillance de la qualité de l'air dans les bâtiments publics.***

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) a lancé une consultation afin de proposer à ses communes membres une mutualisation pour effectuer les vérifications de la qualité de l'air dans les bâtiments publics imposés par décret du 30 décembre 2015.

La commune n'a pas la compétence pour effectuer ces diagnostics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande pour la surveillance de la qualité de l'air dans les bâtiments publics proposé par la CABB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE
DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018
A 20H30

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL – M. GILET – Mme BOURIANE – MM. VIGNOT – BONNEFOND Mmes BONDU – LAJUGIE – ORLIAGUET - BOUZIDI - M. LACOSTE – Mmes BOUYSSE VALIN - FOURASTIE – LASSAIGNE - MM. CAPY – PAJOT - ARLOT.
Absent excusé : M. DE SOUSA (procuration à M. GILET)
Secrétaire de séance : Amandine BOUYSSE VALIN.

Le compte rendu de la séance du 19.09.2018 est adopté à l'unanimité, après prise en compte des modifications de compte des suffrages exprimés pour les trois premières délibérations (signalées par M. Capy).

1 – CABB – Adhésion au groupement de commande pour la surveillance de la qualité de l'air dans les bâtiments publics *(Complément à la délibération 2018-63 du 19.09.2018.)*
La commune adhère au groupement de commande pour la surveillance de la qualité de l'air dans les bâtiments publics.

Il faut désigner deux membres (un titulaire et un suppléant)
de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) communale.

Le Conseil Municipal, à la majorité (18 pour, 1 abstention, 0 contre) désigne Philippe GILET et Jean-Paul LASCOUTOUNAS, respectivement membre titulaire et suppléant de la CAO communale pour faire partie de la CAO de ce groupement de commande.

2 – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine suite à l'examen des comptes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB).

Ce rapport doit être examiné et faire l'objet d'un débat en conseil municipal.
Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire le 24 septembre 2018.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Acceptation de remboursements de sinistre par la MAIF.

- ***Solde du remboursement pour un poteau incendie à Basse Rivière (incident du 23.06.2018).***

Suite à la présentation de la facture à l'assurance, le solde de ce sinistre a été remboursé : soit **496,80 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'encaissement de ces recettes.

- ***Remboursement suite à l'effraction du club house du foot (23.04.2018).***

La compagnie d'assurance MAIF a indemnisé la commune à hauteur de **1 440,00 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'encaissement de ces recettes.

4 – Prestation de service de la CABB pour la protection des données et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

1

Depuis le 25 mai dernier, le règlement européen dit « Règlement Général sur la Protection des Données» est entré en vigueur.

■ Nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel rendant obligatoire leur application.
■ Le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes. (amendes administratives jusqu'à 20 000 000 €).

2

■ Au regard de ces obligations, une mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

■ La CABB qui dispose d'une Direction des Usages Numériques, a proposé de mutualiser son expertise et ses moyens au profit de ses communes membres ou des syndicats ou EPCI qui le souhaiteraient.

■ La CABB propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données.

■ Cette mutualisation prendrait la forme d'une prestation de service.

3

La contribution financière annuelle des collectivités s'engageant dans cette mutualisation a été fixée à **45 € par poste informatique.**

4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la prestation de service de la CABB et de désigner le Délégué à la Protection des Données (DPD) de la CABB comme étant le DPD de la commune.

5 – Décision modificative n° 05 : virement de crédits à l'opération « Eaux pluviales 2018 ».

Le pont à Port d'el Bos a été endommagé par un engin. Les réparations peuvent être prises en charge par la section d'investissement et il convient de procéder à un virement de crédits pour cette dépense non prévue lors de l'élaboration du budget. Le montant des crédits nécessaires est de 3 682,32 €, pris sur les opérations « Voirie 2017 » et « Aménagement accès aux Fourches » (pour les montants respectifs de 2 182,32 € et 1 500,00 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

6 – Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) - Rapports annuels 2017 sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

Ces rapports ont été adoptés par le conseil communautaire de la CABB du 26.06.2018.
Un exemplaire de ces rapports a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils sont mis à la disposition des usagers sur format informatique, sur demande auprès de la Direction « Protection de la Ressource en Eau » et sur le site internet de l'Agglo de Brive : www.agglodebrive.fr

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

7 – Questions diverses.

- ***Subvention exceptionnelle à l'association « Debout avec Nino et ses Amis ».***

L'association **« Debout avec Nino et ses Amis »** loue la salle polyvalente afin d'organiser une manifestation pour récolter des fonds nécessaires aux soins de Nino, atteint d'une maladie dégénérative. Les représentants de l'association sont venus rencontrer M. le Maire pour lui demander une aide financière afin de réduire le coût de location de la salle.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « Debout avec Nino et ses Amis».

- ***Location de la salle polyvalente au Rassemblement National le 13.10.2018.***

Les élus de la minorité ont demandé que la décision de louer la salle polyvalente au Rassemblement National le 13 octobre dernier soit évoquée lors de la présente réunion.

. ***M. le Maire donne la parole à ceux qui veulent s'exprimer et précise qu'il clôturera la discussion.***

Pierrette Fourastié regrette que le Conseil Municipal n'ait pas été informé de cette décision. Elle se dit choquée à titre personnel car sa propre mère était allemande et avait connu et subi le nazisme ; d'autant plus choquée que M. le Maire était au courant cinq ou six mois avant la manifestation et elle se demande donc si cette information n'a pas été communiquée aux seuls élus de la majorité municipale.

Vincent Capy précise que lui aussi est touché à titre personnel car sa grand-mère a vu certains cublacois être raflés pendant la 2nde Guerre Mondiale, cela explique aussi sa présence aux cérémonies commémoratives.

Michel Bonnefond prend la parole et souhaite lire son message :

« M. le Maire, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord en propos liminaire, je tiens à dire que je n'ai aucune sympathie pour le rassemblement national, mais il est bon de le confirmer surtout en ce moment.

Je voulais juste prendre la parole pour dire que j'ai été choqué moi aussi par les réactions véhémentes et antidémocratiques de certaines personnes.

Il est vrai que nous n'avons été informés de la location de la salle qu'après coup mais il est certain que M. le Maire n'a absolument pas l'obligation de nous en informer, nous lui avons donné procuration en début de mandat et la salle a été louée par un conseiller régional démocratiquement élu pour son parti, c'est son droit, il existe encore des droits en France, le rassemblement national est un

parti politique normal au même titre que les républicains, le parti socialiste, le NPA, la France insoumise et de ce fait, il a droit de cité comme les autres. On est d'accord ou pas d'accord mais c'est la

démocratie. Ça ne plaît pas toujours. Beaucoup de gens ne sont plus d'accord avec M. Macron même dans ceux qui ont voté pour lui et ceux qui n'ont pas voté pour lui doivent aussi le respecter, c'est ça la démocratie.

J'ai lu et entendu à la télévision que certaines personnes ont rappelé la rafle effectuée à Cublac par l'armée allemande.

Comme vous n'êtes pas sans l'ignorer, je suis orphelin de guerre, pupille de la nation, correspondant défense et j'ai le devoir de mémoire chevillé au corps depuis bientôt 50 ans, aussi j'aimerais que ces morts puissent reposer en paix. Vous connaissez tous la citation de Balzac : ***« pardonner peut-être, oublier jamais »*** nous n'oublierons jamais ces innocents au même titre que tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour notre pays. Le sang des français a toujours la même couleur…

Certains pans de l'histoire de France ne sont pas très reluisants. Au même titre que la collaboration, les sabotages effectués par les communistes français à partir du mois d'Août 1939 contre les usines d'armement françaises, suite au pacte germano-soviétique, aussi je souhaiterais que leurs noms ne soient évoqués qu'avec respect et amour et non pas à tout bout de champ pour parler d'adversaires politiques.

Notre pays a besoin d'unité, pas de disputes, les français sont grands et comme nous sommes en démocratie, ils ont le droit de vote qui est l'arme absolue… Ils s'en sont déjà servis lors des dernières présidentielles, mais je ne crois pas que la leçon qui en a été tirée soit la bonne… ».

Mme Fourastié reprend la parole en précisant qu'il ne s'agit pas d'une histoire de parti politique mais de l'éducation des gens quant aux valeurs véhiculées et d'une prise de conscience collective.

Pascale Orliaguet ne se dit pas favorable aux idées du Rassemblement National mais précise qu'il ne faut pas tomber non plus dans l'extrême et fait référence à Jean-Luc Mélenchon et sa proposition de SMIC à 1800 €. Chacun a le droit de s'exprimer.

Bernadette Blondel prend à son tour la parole pour parler des tracts distribués dans les boîtes aux lettres des cublacois par le collectif. Elle leur reproche d'inciter à la haine, en citant le passage où il est conseillé aux gens de garder les enfants chez eux. De plus, elle souligne qu'ils ne sont pas signés, cela n'est-il pas le signe d'une certaine démagogie ?

Mme Fourastié répond que ce n'est pas de la démagogie, le tract provient bien d'un collectif.

M. le Maire prend la parole et donne lecture de son message :

« Lors de l'entretien sollicité, Monsieur DINUCCI, a exprimé son souhait de louer la salle polyvalente pour un rassemblement festif de son association départementale dont il est le président, rassemblement ouvert à toute la Nouvelle Aquitaine.

J'ai sollicité le service administratif pour examiner les possibilités techniques et juridiques qui auraient pu bloquer ce type de location, rien ne s'y opposait, seul le calendrier de location ne convenait pas. Quelques semaines plus tard, M. DINUCCI proposait une date où la salle était disponible.

La décision devenait donc politique, "politique politicienne".

Défenseur de la république et de la liberté d'expression, opposé à toute décision politicienne (trop facile, trop lâche et souvent injuste), j'ai donc donné mon aval pour cette location sans en parler au conseil municipal, n'y étant pas obligé, et imaginant certaines réactions amenant un certain désordre sur notre commune, la suite m'a donné raison.

J'assume pleinement cette décision.

En effet, il s'agissait de louer nos équipements, à la demande d'un élu de la République, élu régional Nouvelle Aquitaine, à l'association corrézienne ou fédération corrézienne RN pour un rassemblement festif.

Je suis un Maire fervent défenseur de la démocratie et de la liberté d'expression « pour tous » (je pense en avoir fait la preuve récemment !).

Après réflexion, je me voyais mal refuser de louer sans être sectaire, même pour le FN, sectarisme que j'ai combattu pendant des années. En effet, ce combat je l'ai mené depuis plus de 30 ans sur notre commune, il est resté mon fil rouge de 1995 à 2001 en tant qu'élu de l'opposition et au cours de mes mandats de Maire depuis 2001.

Pierrette, Vincent, lors de notre entretien avant le rassemblement du FN, et conformément à ce que je viens de dire, je vous ai laissé toute liberté d'action et de communication. Je suis, par contre, outré des propos de votre tract que vous avez écrit et distribué à plus de vingt kilomètres à la ronde.

Créer, avec l'appui des médias, une telle psychose en promettant la terreur à Cublac, prenant même les enfants en otage est totalement inadmissible pour les élus de la République que vous êtes, c'est une honte.

Ce sont là des méthodes populistes, les mêmes que vous prétendez combattre.

Très peu de Cublacois vous ont suivis dans cette démarche, j'en suis heureux et rassuré pour notre commune. »

Applaudissements de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE
DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018
A 20H30

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL M. GILET – Mme BOURIANE – M. BONNEFOND Mmes BONDU – LAJUGIE – ORLIAGUET - BOUZIDI- MM. DE SOUSA - Mmes BOUYSSE VALIN - FOURASTIE LASSAIGNE - MM. PAJOT - ARLOT.
Absents excusés : M. VIGNOT (procuration à M. PAJOT) - M. LACOSTE (procuration à M. BONNEFOND) – M. CAPY (procuration à Mme FOURASTIE).
Secrétaire de séance : Amandine BOUYSSE VALIN.

Le compte rendu de la séance du 25.10.2018 est adopté à l'unanimité, après prise en compte de la demande de modification de Mme Fourastié concernant le dernier point des questions diverses.

1 – Tarifs 2019 : A compter du 1er Janvier

Salles Communales.

Désignation	SALLE POLYVALENTE				CLUB 3ème AGE	
Manifestations	CUBLACOIS particuliers, associations, comités d'entreprises		EXTERIEUR associations, entreprises et comités d'entreprises		CUBLACOIS particuliers, associations, comités d'entreprises	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
1 ou 2 repas	266 €	270 €	669 €	682 €	128 €	130 €
Cuisine	117 €	119 €	177 €	180 €		
Cuisine/ lave-vaisselle	142 €	145 €	233 €	238 €		
Arbre de Noël	233 €	238 €	470 €	480 €	128 €	130 €
Bal	230 €	235 €				
Manifestation culturelle	2015		250 €	255 €		
Spectacle			460 €	470 €		
Séminaire			448 €	457 €		
Dîner-débat			653 €	666 €		
CAUTION	3 chèques de 500 €				170 €	

L'assemblée confirme que les salles communales ne sont proposées à la location que pour les personnes habitant à CUBLAC ou étant propriétaires sur la commune.

Le Conseil municipal décide que la location des salles sera effectuée par demande écrite, accompagnée d'un justificatif prouvant que l'événement nécessitant la location concerne effectivement la personne titulaire de la convention ou ses ascendants directs ou ses descendants directs.

Garderie périscolaire.

Prix unitaire	*Tarif plein*		Tarif dégressif (pour le 3ème enfant)	
	2018	*2019*	*2018*	*2019*
Garderie Matin	0,62 €	0,63 €	0,41 €	0,42 €
Garderie Soir	1,58 €	1,61 €	0,95 €	0,97 €

Ensemble cinéraire

Concessions	Simple		Double	
	2018	2019	2018	2019
Ancien cimetière	**312 €**	**318 €**	**520 €**	**530 €**
Nouveau cimetière	**275 €**	**280 €**	**485 €**	**495 €**

Désignation		2018	2019	
Columbarium	**Case de 4 places**	**567 €**	**578 €**	**30 ans**
	Case de 6 places	**843 €**	**860 €**	
Jardin cinéraire	**Cavurne 1m x 1m**	**228 €**	**233 €**	
Jardin du souvenir	**Dispersion des cendres**	**84 €**	**86 €**	**Forfait gravure**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2019 pour les locations des salles communales, l'ensemble cinéraire et la garderie périscolaire.

Restaurant scolaire.

Les tarifs étaient fixés par le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles. Suite à la mise en sommeil de la Caisse des écoles à compter du 1er août 2018, il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des repas du restaurant scolaire pour l'**année 2019**.

Prix du repas	2018	2019
Tarif Enfant	**2,26 €**	**2,30 €**
Tarif Enseignant Normal	**6,75 €**	**6,89 €**
Tarif Enseignant Réduit	**5,42 €**	**5,53 €**

le Conseil Municipal, à la majorité (17 pour, 2 abstentions, 0 contre) décide de fixer les tarifs suivants à l'unité (suite à la mise en place de la facturation en septembre 2018), à compter du 1er janvier 2019.

Pour information, les tarifs de la bibliothèque restent inchangés

Bibliothèque	*Jusqu'à 12 ans*	*12 - 17 ans*	*18 ans et plus*	*Impressions*
Commune	**Gratuit**	**3.00 €**	**5.00 €**	**0,20 € par page**
Hors commune		**6.00 €**	**10.00 €**	

2 – Dossiers de demandes de subvention au titre de la DETR 2019.

- ***Modernisation et mise en sécurité de la rue Emile Zola, l'Impasse Baudelaire, Allée Emile Zola***

Il est nécessaire de procéder au renforcement et à la consolidation ainsi qu'à la mise en sécurité. L'état des chaussées s'est fortement dégradé suite aux divers mouvements de terrain.

Montant du projet TTC	**123 880,32 €**	**Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR a été déposé pour 2019.**
Montant du projet HT	103 233,60 €	***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation de ces travaux.***
Subvention DETR (40% du HT ; dépenses plafonnées à 100 000 € HT)	40 000,00 €	
Fonds propres de la Commune	**83 880,32 €**	

➢ ***Réfection du pont de la Cabane.***

Il est nécessaire de procéder à la réfection du pont de la Cabane, vu l'état de l'ouvrage et les éboulements de terrain à proximité de celui-ci, afin d'anticiper l'aménagement de la voie et la création d'un cheminement piétonnier.

Montant du projet TTC	**47 400,00 €**	***Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR a été déposé suite au diagnostic et au devis estimatif.*** ***le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de la réalisation de ces travaux.***
Montant du projet HT	39 500,00 €	
Subvention DETR (57% du HT ; Pas de plafond de dépenses)	22 515,00 €	
Fonds propres de la Commune	**24 885,00 €**	

3 – Renouvellement de contrats.

➢ ***Les contrats d'assurance– Bâtiments, véhicules et responsabilité civile: arrivent à échéance.***

Suite aux réponses à la consultation, (Groupama et la MAIF) M. le Maire propose de retenir celle faite par la MAIF, la moins disante (satisfait de la prestation) prenant effet le 1er janvier 2019, pour une durée d'un an reconduit de façon expresse dans la limite de trois ans, pour une prime annuelle de 4 919,64 € TTC (responsabilité civile + dommages aux biens + protection juridique) + 1 487,29 € TTC (véhicules).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la MAIF.

➢ ***Le contrat de location et de maintenance d'une machine à affranchir : arrive à échéance.***

Suite aux réponses à la consultation, M. le Maire propose de retenir celle faite par la société Pitney Bowes, prenant effet le 1er janvier 2019, pour une durée de trois ans, avec les conditions suivantes : loyer
de 200 € HT par an (prix ferme sur la durée du contrat), pas de frais de dossier et connexion numérique offerte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Pitney Bowes.

➢ ***Le contrat d'assurance statutaire du personnel CNRACL* : arrive à échéance**

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir celle de la C.N.P.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la C.N.P.

4 – Subvention au collège Anna de Noailles de Larche – Voyage scolaire décembre 2018.

Trois élèves de Cublac ont participé à un voyage scolaire en Allemagne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'octroyer une aide financière de 30€ à chaque élève.

5 – Subvention aux associations NEJ, Cublac par ses Chemins, le Foyer des Jeunes, Football Club Cublacois pour l'organisation du Téléthon 2018.

Lors de la commission Finances pour la préparation du budget 2018, il a été convenu qu'une subvention serait versée aux associations qui participent aux animations au profit du Téléthon.

Le 8 décembre 2018, les associations suivantes ont participé à cette journée : **Nature Ecologie et Jardin** (NEJ), **Cublac par ses Chemins**, **le Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire, le Football Club Cublacois et Cublac Amicale Bouliste**. Cette dernière association a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas le versement de la subvention à son profit.

Le Conseil Municipal, à la majorité (18 pour, 1 abstention, 0 contre) accepte le versement d'une subvention communale de 50 € à chaque association suivante : NEJ, Cublac par ses Chemins, le Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire et le Football Club Cublacois, au titre de la journée Téléthon 2018.

6 – Convention avec la fourrière municipale de Brive – 2019 à 2021.

La commune a l'obligation de recueillir les animaux errants et de les placer dans une fourrière communale.

Toutefois, pour les communes n'ayant pas la possibilité de créer une telle structure, il est possible de faire appel à la fourrière d'une commune proche.

Il convient de signer une convention, à compter du 1er janvier 2019, avec la Ville de Brive-la-Gaillarde pour l'accueil des animaux trouvés sur la commune de Cublac.

Cette convention sera signée pour une durée de 3 ans et prendra fin le 31 décembre 2021.

Le coût pour la commune de Cublac sera de 1,05 € par habitant et par an, avec une revalorisation annuelle et automatique de 2,5%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer la convention.

7 – Intégration de la longueur de voirie du prolongement de la rue Maréchal Juin dans le domaine public communal.

Suite au PLU et à l'acquisition de terrains, la rue Maréchal Juin a été prolongée, sur 120 mètres linéaires.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé entre autre par la longueur de la voirie publique communale. La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Le linéaire de voirie représente désormais un total de 35 454 ml appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'intégrer dans la longueur de la voirie communale ces 120 ml.

8 – Convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel.

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations, s'expriment en faveur :

- d'une plus grande fiabilité du comptage
- d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations.
- de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

Le déploiement généralisé de l'infrastructure et des compteurs communicants gaz de GRDF permet de répondre à ces attentes.

La solution technique choisie par GRDF de mettre en place des « compteurs communicants Gaz » permet de répondre à toutes les situations de demandes de données de la part des clients. Il est donc nécessaire de mettre en place une antenne relais positionnée sur un bâtiment public. Une convention doit être signée avec GRDF l'autorisant à procéder aux études nécessaires pour la mise en place de cet outil de télérelève.

Après avoir entendu cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision et notamment la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

9 – Questions diverses.

- ***Agents recenseurs – Rémunération et remboursements des frais pour le recensement 2019.***

Le recensement de la population a lieu du **17 janvier au 16 février 2019 inclus.**

Quatre agents recenseurs et un remplaçant ont été recrutés. Leur rémunération est calculée au prorata du nombre d'imprimés qu'ils auront collectés.

M. le Maire propose :

- 2,00 € par bulletin individuel
- 1,30 € par feuille de logement
- 125 € aux agents utilisant leur véhicule personnel, correspondant au remboursement d'une partie des frais engagés
- 40 € pour le remboursement des frais engagés pour participer à la formation obligatoire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

- ***Subvention exceptionnelle à la Protection Civile.***

L'Association Départementale de Protection Civile peut à notre demande, proposer une formation de deux heures concernant l'utilisation du défibrillateur et les gestes de premiers secours.

M. le Maire propose de verser 250 € à l'association afin de leur permettre de couvrir une partie de leurs frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention exceptionnelle de 250 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Travaux

Second semestre 2018

Réseaux : Eau potable
Electrique

Renforcés
Rénovés
Renouvelés

Embellissements - Aménagements

Un réseau d'adduction d'eau potable renouvelé et renforcé

La canalisation existante en fonte grise DN125 posée en 1966 a été remplacée par une conduite fonte DN150 entre le réservoir du **Petit Sourniac et Les Vergnes**.

- Cette canalisation très cassante traversait des zones humides difficiles d'accès lors d'opérations de réparation.
- Les nombreuses fuites entrainaient des perturbations importantes et un manque d'eau pour les usagers.

Quelques Chiffres

- **2 550** mètres linéaires de fonte DN 150 posés.
- **6** branchements repris sur la canalisation.
- Pose de **2** poteaux pour la défense incendie desservant **La Valette et Les Vergnes** financés par la commune.

Coût des travaux pris en charge par l'Agglo de Brive : 245 000€ HT.

ENEDIS modernise le réseau électrique

Projet consiste à sécuriser et restructurer les distributions d'électricité dans la partie sud de la commune.

Les travaux vont permettre de supprimer le réseau aérien dans les zones boisées afin de:

- Fiabiliser le réseau de distribution d'électricité
- Réduire le temps de coupure en cas d'incident
- D'optimiser la desserte en électricité des clients particuliers et des zones d'activités concernés.

La pose de 6 km de réseaux souterrains vont permettre :

- La dépose de **7 km de réseaux aériens**
- La dépose de **78 supports bois et béton**
- La dépose de **4 postes de transformation sur poteaux et béton**
- La création de **8 armoires** (plus efficaces en cas d'incident) entre la rue Jeanne Solacroup et le lieu-dit « Port Del Bos » sur la RD147.
- **L'amélioration du paysage**

En 2017, ces travaux ont été anticipés lors des travaux du PAB 2 et de la réfection de la chaussée de La Rochette.
Les travaux ont repris mi-octobre 2018 pour une durée d'un an.

La mise en place du nouveau réseau interviendra fin 2019.

Coût du chantier 520 000 €

ENEDIS remercie les riverains pour leur compréhension lors des travaux de terrassements et la gêne occasionnée pour la circulation.

Embellissements - Aménagements

L'Impasse de la Vallée Verte rénovée.

Sur le même schéma que les Rues Guyez et Bourdarie,
l'Impasse de la Vallée Verte a été complètement aménagée.

- Pose de nouvelles canalisations pour le réseau de collecte des eaux pluviales.
- Pose en surface de plus de 140 mètres linéaires de caniveaux béton.
- Une aire de retournement a pu être aménagée au bout de l'Impasse suite à l'acquisition de terrains par la commune facilitant les manœuvres des riverains et des différents services publics.
- 1600 mètres carrés d'enrobé à chaud sont venus terminer cet aménagement.

Ce chantier a été suivi de près par un maître d'œuvre ainsi que par les élus.

Cet aménagement qualitatif représente un investissement de 90 000 €

Avant Travaux

Avant Travaux

Visite des élus

Aire de retournement

Travaux

INFORMATIONS MUNICIPALES

REPAS DES AINES

Dimanche 20 janvier 2019

Pour toutes les personnes de plus de 65 ans

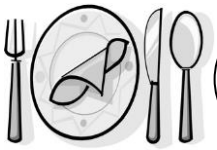

N'oubliez pas de vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie au 05 55 85 22 89 avant le <u>mardi 15 janvier</u>

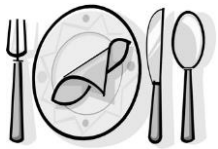

RECENSEMENT de la population

Du 17 janvier au 16 février 2019

Par internet
c'est plus pratique
www.le-recensement-et-moi.fr

■ *A quoi sert le recensement ?*

Il permet de connaitre le nombre de personnes qui habitent en France.

La population officielle de chaque commune détermine la participation de l'Etat au budget communal.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter.

■ *Comment ça marche ?*

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. (A permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016).

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible.

Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

Vos réponses sont confidentielles.

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Sa qualité de vie reconnue

CUBLAC

CONSEIL NATIONAL
Village Fleuri
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

HISTORIQUE

2009 : 1ère participation au concours

2012 : 1er prix dans sa catégorie, (entre 1000 et 2000habitants).

2013 : *Prix coup de cœur du Jury Régional*

2014 : *1ère Fleur*

2017 : ***2ème Fleur***

Valorisation Environnementale et les Aménagements

- Démarche d'embellissement réfléchie et durable
- Aménagement du centre bourg
- Valorisation entrées du bourg
- Valorisation du patrimoine bâti (bibliothèque)
- Effacement des réseaux aériens

Animation et Promotion de la démarche

- Services technique et administratif motivés, dynamiques, informés et bénéficiant de formations.
- Gestion des usages : choix raisonné des végétaux et de leur implantation, tonte, fertilisation , broyage des végétaux, pesticides : en très forte baisse.
- Création d'une Commission développement durable et un comité de pilotage (Quelques membres de la société civile)
- Cantine scolaire : Circuits courts avec des producteurs locaux depuis 2014. Cublac fut une des premières communes de l'Agglo à signer

Gestion Environnementale et qualité de l'Espace Public

- Inventaires de la flore locale et du petit patrimoine bâti
- Restauration du petit patrimoine (Fontaines, puits, calvaires).
- Achat d'espaces naturels au centre bourg (square Maurange, parc Cheynier)
- Aire de jeux pour enfants
- Terrains de Football, pétanque, multisports
- Halle au centre bourg retraçant l'histoire de Cublac, également lieu de rencontre et d'échange.
- Sanitaires publics.
- Amélioration des circuits de randonnées.
- Mise en accessibilité de la mairie et de la poste.

Remise de la seconde Fleur en 2017

RÉGION Nouvelle-Aquitaine
Comité Régional du Tourisme

Lien Social- Informations Image et Accueil de la Commune

- Participation des enfants de l'école (jardins d'herbes aromatiques)
- Marché dominical sous la halle
- Panneaux communaux - Site Internet - Journaux communaux semestriels
- Aides ponctuelles pour les plus âgées
- Conférences (frelons, verrerie, plantes envahissantes, plantes vivaces)
- Dépliants des circuits de randonnées à disposition en mairie.

Stratégie municipale Avec bon sens et cohérence

- Encourager et aider l'association NEJ (nature, écologie et jardins) : Jardins partagés, incroyables comestibles, troc de plantes semestriel
- Tissu associatif très actif : Salles, locaux, aides logistiques à disposition.
- Cinq circuits de randonnées balisés. Le chemin des mines figure dans l'Application, **Terra Aventura**, figure dans le classement départemental.

CUBLAC

COMMUNE LABELLISÉE PROTECTION
Village Etoilé

Participation à la qualité de l'environnement

- Limiter les sources blanches
- Baisser la puissance lumineuse moyenne
- Rénovations des luminaires
- Sensibiliser les habitants
- Réduire les nuisances lumineuses.

Remise de la première étoile en mairie de Cublac le 19 novembre 2018

Actions menées

Diminution de la pollution et réduction de la consommation

2008

- Les lanternes type »Boule » remplacées par des lanternes « Pagode » au lotissement de la Cabane.

2012

- Diagnostic des installations d'éclairage public. Deux tranches de travaux ont été programmées pour remplacer les lampes consommant de 140 à 150 w par des lampes LED consommant 53 w.

2017

- Réalisation de la première tranche, 35 lampes remplacées sur les 70 répertoriées (Route de la Cabane, La Rochette)

2018

- Réalisation de la deuxième tranche en décembre à Basse Rivière, au Péruger, Rue Emile Zola, Impasse Beaudelaire et rue Marc Chadourne.

Les armoires de commande sont remplacées au fur et à mesure des travaux. Elles sont équipées d' « Horloge Astronomique Programmable » permettant de limiter les périodes d'allumage en réduisant de manière drastique la pollution lumineuse et la consommation.

Cublac fait partie des 374 communes françaises récompensées dont 25 en Corrèze.

La Résurrection de

« Notre-Dame-de-la-Cabane »

Après plus de 50 ans à l'abandon, je comprends les inquiétudes et le scepticisme des Cublacois quant au projet hôtelier prévu à « la Cabane ». J'ai à cœur de vous tenir informés de l'avancement du projet, espérant ainsi tranquilliser vos esprits quant au développement de cet hôtel et centre de bien-être.

L'homme derrière le projet

Je suis de nationalité anglaise et à l'origine de ce projet. Fort de mon expérience passée aux USA lors de la mise en place d'une ville pouvant accueillir 75 000 personnes, je suis installé à Cublac depuis maintenant trois mois et compte y rester. Ma famille et moi-même sommes ravis de nous trouver dans un si joli village et découvrons le charme de la vie dans ce merveilleux coin de France.
Financièrement, je ne suis pas le seul impliqué dans cet ambitieux projet. Je suis accompagné par des banques internationales réputées ainsi que par des actionnaires privés.

Le projet qui se dessine

Il est clair qu'un hôtel 5 étoiles traditionnel ne survivrait pas à Cublac, surtout compte tenu de la saisonnalité et du coût de l'entretien de cet ensemble immobilier. Un élément important de ce projet est d'attirer une clientèle européenne et internationale toute l'année.

La clé du programme en prévision est d'utiliser la technologie actuelle afin de réhabiliter la Cabane à moindre coût, tout en respectant l'architecture, l'environnement, l'écologie et le charme existant de ce lieu magique. Cet établissement prévoit une ouverture sur toute l'année.

Ce lieu transformé se veut être un lieu de bien-être mais aussi un lieu de « retraite » permettant aux personnes de se ressourcer, de se faire une santé physique ainsi que morale et réapprendre à vivre sainement. Les programmes proposés sauront accompagner les membres non seulement sur site, mais aussi après leur départ afin que le bien-être proposé soit sur la durée.

Concrètement…

Un travail de débroussaillage a été effectué afin de nous permettre d'étudier au mieux le relief du terrain dans le but d'imaginer l'emplacement des 40 maisons individuelles écologiques qui seront construites. Une étude approfondie est réalisée afin de protéger au mieux le site naturel existant dans le but de permettre aux futurs occupants de profiter de ce lieu unique de façon agréable et sécuritaire ; se rapprochant de la réalisation des Jardins de l'Imaginaire.

Si les fouilles archéologiques prévues en janvier 2019 sont terminées, la démolition de trois des cinq bâtiments actuellement en très mauvais état débutera. Les deux autres, dont l'ancienne église, seront réhabilités dans le plus grand respect de ses anciens et de leur histoire. Un restaurant, un café, des espaces de danse, une piscine intérieure, un spa ainsi que des salles de remise en forme utilisant la technologie la plus récente et la plus efficace font aussi partie du projet.

Dans l'idée, l'ouverture complète du projet est prévue courant 2020.
En ce qui concerne le recrutement, je serai en mesure de vous donner des détails lors de notre prochaine lettre informative, prévue dans six mois.

Dans l'attente, je souhaite à tous les Cublacois de très joyeuses fêtes de fin d'année et remercie l'ensemble de la population ainsi que Monsieur le Maire et son équipe de la chaleur et de la qualité de leur accueil.
Bonne et heureuse année à vous tous !

Monsieur Graham BROWN

Instance de Coordination pour l'Autonomie

Canton de Saint Pantaléon de Larche

Association loi 1901 pour les personnes âgées de + de 60 ans, les personnes en situation de handicap et leurs aidants

L'INSTANCE C'EST

- L'accueil et l'Information
- Une aide administrative
- La coordination pour le maintien à domicile de la personne âgée et/ou en situation de handicap
- Veille et alerte
- La prévention de la perte d'autonomie et la lutte contre l'isolement :

  Gym douce

  Informatique

  Bien-être

  Taxi ...

SERVICE MANDATAIRE

- Aide à la gestion administrative dans le cadre de l'emploi d'une aide à domicile par un particulier employeur

PORTAGE

- Les livraisons des repas sont uniquement effectuées en camion réfrigérés.

ICA canton de Saint Pantaléon de Larche

154 Allée des Tilleuls

19600 SAINT PANTALÉON DE LARCHE

05.55.87.81.79

instancelarche@bbox.fr

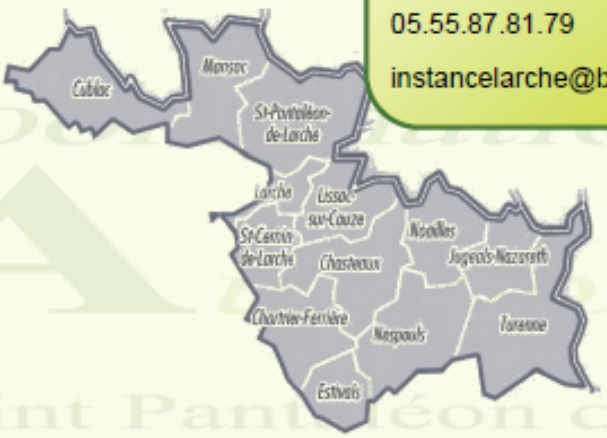

SIRTOM INFOS

NOUVEAU

Le SIRTOM de la Région de Brive s'engage à faire progresser le recyclage et simplifie votre geste de tri.

A PARTIR DU 1ER JANVIER 2019 TOUS LES EMBALLAGES SERONT TRIÉS

Afin de vous accompagner dans votre geste de tri, le SIRTOM met également en oeuvre :

- **une densification des bornes papier**
- **une optimisation du maillage des bornes verre** (implantation sur 20 communes en 2019)

+ de bornes de tri
+ proches de chez vous
+ de liberté *(apport en libre accès et choix de son point tri)*

CITEO Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits. — SIRTOM Région de Brive — ENSEMBLE FAISONS + POUR JETER –

DEVELOPPEMENT DURABLE

FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS
ET A
L'UTILISATION D'UN DEFIBRILATEUR

Sur une demande de la Commission Développement Durable et du Comité de Pilotage, la Protection Civile de la Corrèze, donnera pour la deuxième fois, une formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur.

le Jeudi 31 Janvier 2019 à 20h00

Salle polyvalente,

Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie jusqu'au
Samedi 19 Janvier 2019

Opération broyage de branches à domicile renouvelée en 2019 pour les Cublacois.

Engagement de la Commission Développement Durable et du Comité de pilotage.

Date et Inscription

- ► **Seconde quinzaine de février (à définir).**
- ► **Inscription en mairie jusqu'au samedi 19 janvier 12h tel : 05 55 85 22 89 aux heures d'ouverture.**

Conditions

LIRE TRES ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS CI - APRES.

- ► **Broyage de branches uniquement issues de la taille**

Pas de buissons, ronces, gazon, branches en état de décomposition

- ► **1 m³ minimum et 5 m³ maxi par foyer pour les branches de 10 cm de diamètre maximum, rassemblées en bordure de route ou en zone stabilisée.**
- ► **Votre présence sera obligatoire pour une aide à la manutention.**
- ► **Les broyats seront laissés sur place à votre disposition pour être utilisés comme paillage ou compostage.**
- ► **Si les végétaux à broyer ne répondent pas aux critères évoqués, le service ne pourra être assuré.**
- ► **Le responsable des services techniques se rendra sur place quelques jours avant le broyage pour s'assurer que les conditions soient bien remplies.**

Avantages du broyage et intérêt du paillage

☺ **Le broyage diminue le volume des végétaux, évite de brûler, permet de récupérer le paillage.**

☺ **Le paillage nourrit le sol, diminue la repousse des mauvaises herbes, permet de garder la fraicheur de la terre et de réduire les arrosages. Il favorise le développement des micro-organismes et crée un lieu propice aux insectes utiles.**

Rappels

COMITE DE PILOTAGE, en place dans le cadre du Développement Durable, se réunit deux ou trois fois par an cherchant de nouvelles actions à mettre en œuvre.

Inscrivez-vous en mairie si vous êtes intéressés. Ouvert à tous.

Salle polyvalente

Les tubes ou néons fluorescents de 58watts/840, ont été remplacés par des tubes LED de 19,1 watts/840 ; les ampoules halogènes ou incandescentes de 60 à 100 watts par des ampoules LED de 7,5 watts par ampoules (basse consommation).
Le remplacement des tubes et ampoules permettra de réduire la consommation électrique de la salle. Cette action s'inscrit dans la volonté de la municipalité de développer des mesures dans le cadre du développement durable.

CUBLAC AU QUOTIDIEN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

www.demarches.interieur.gouv.f

MES DÉMARCHES, à portée de clic !

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Permis de Conduire

⇩

☺ **Je gagne du temps**

☺ **Je choisis comment faire ma démarche**

Carte Grise

⇩

☺ **Je gagne du temps**

☺ **Je choisis comment faire ma démarche**

☺ **Je peux suivre mes démarches**

Recensement militaire obligatoire filles et garçons :
Tu viens d'avoir 16 ans ?
Recensement dans les 3 mois à compter de ta date d'anniversaire à la Mairie de ton domicile avec carte d'identité + livret de famille.

ALLO, SERVICE PUBLIC
Toutes les réponses à vos questions administratives
39 39 **(0.12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe)**

ETAT CIVIL
2nd semestre 2018

MARIAGES

- Samedi 30 juin 2018 : Majid LYOUBI et Yousra MAZOUZ.
- Samedi 30 juin 2018 : Guillaume, Lucien, Marcel VIGNOT et Sophie CASTRO.
- Samedi 7 juillet 2018 : Stéphane LAJOINIE et Sabrina LACROIX.
- Samedi 7 juillet 2018 : Éric, Jacques DEPARIS et Sabine DE VIDO.
- Samedi 4 août 2018 : Raphaël LACHAUD et Sophie DUMAS.
- Samedi 22 septembre : Cédric CAPPELIER et Aurélie SAGE.

NAISSANCES

- Giovanni BAGNAUD né samedi 7 juillet à Périgueux, de Yves BAGNAUD et Laura DOUBLET.
- Mayron, Guy, Gilbert WINTERSTEIN né mardi 17 juillet à Périgueux de Guillaume WINTERSTEIN et Anaïs CHANET.
- Emma SARDON-COTTEAUX née dimanche 21 octobre 2018 à Cublac de Frédéric SARDON et Iris COTTEAUX.

DECES

- Marcelle LARGORSSE épouse GARGAUD lundi 18 juin à l'EHPAD de Montignac, le Rieux.
- Nathalie BARTHOMEUF épouse JEANBOURQUIN mercredi 27 juin à Brive, domiciliée 42 rue Marc Chadourne.
- Roger, Bernard, René NAUDIN samedi 7 juillet à Brive, domicilié 5 impasse Rouget de l'Isle.
- Georgette, Marie BOURIANE vendredi 13 juillet à Cublac, domiciliée 14 rue Jeanne Solacroup.
- Raymond DUBOIS mercredi 1er août à Brive, domicilié 1 impasse Bayard.
- Bernard, Raoul, Jules, Yves SORANGE samedi 25 août à Brive, domicilié 33 rue Jeanne Solacroup.
- Henri BOURDARIE mardi 25 septembre à Brive, domicilié 54 rue de la Liberté.
- Denise, Juliette OZEEL veuve VAREILLE vendredi 26 octobre à Brive, domiciliée 15 rue de la Liberté.
- Jean-Louis VIGNERON samedi 27 octobre à Brive, domicilié 65 route de Mondy.
- Chantal, Pierrette DOUXAMI épouse CARRIAC mercredi 21 novembre à Brive, domiciliée 31 lotissement Vieille-Vigne.
- Lucienne PAROUTOT veuve DUBOIS vendredi 23 novembre à Beaulieu-sur-Dordogne, domiciliée 1 impasse Bayard.
- Charles-Alexandre, Stéphane PETIT jeudi 13 décembre à Cublac, domicilié 21 rue de la Liberté.

Tributaires d'autres services administratifs, nous ne recevons pas toujours en temps et en heure les extraits d'actes officiels. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

La Bibliothèque de CUBLAC vous propose une exposition :
« OH ! LA VACHE ! »

Venez me découvrir sous toutes mes facettes.

Du 1er Décembre 2018
au 13 Janvier 2019
Salle de la Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h00 – 13h30 à 17h30
Mercredi de 8h30 à 12h00
Samedi de 9h00 à 12h00

FESTIVITÉS 2019

JANVIER
Vendredi 18 : Assemblée Générale Cublac par ses Chemins Salle de la Mairie
Dimanche 20 : Repas des Ainés offert par la Municipalité Salle Polyvalente à partir de 12h30
Samedi 26 : Zumba Party organisée par le Foyer des Jeunes
Dimanche 27 : Marche de la galette Cublac par ses Chemins
FÉVRIER
Samedi 2 : Loto des Ecoles Salle polyvalente
Samedi 23 : Repas de la Société de Chasse Salle polyvalente
MARS
Samedi 2 : Super Loto du Comité des Fêtes Salle polyvalente
Samedi 16 mars Concert de l'EVT à l'Eglise de Cublac
Mardi 19 : Cérémonie commémorative de la guerre d'Algérie les Anciens Combattants, vin d'honneur en Mairie
Samedi 30 : 50 ans du Foyer des Jeunes, salle polyvalente

AVRIL
Samedi 13 : Loto du Club de Foot, salle polyvalente
Dimanche 28 : Troc des plantes organisé par NEJ
Dimanche 28 : Commémoration des déportés Anciens Combattants, vin d'honneur en Mairie
MAI
Mercredi 1er : Casse-croûte de l'Ail nouveau Comité des Fêtes Salle polyvalente
Mercredi 8 : Cérémonie du 8 mai 1945 Anciens combattants, verre du souvenir en Mairie
Samedi 11 : Concert de chants signés organisé par Bab'ysa Signe (LSF), salle polyvalente
Samedi 18 : Concert de NADAU organisé par le Comité des Fêtes, salle polyvalente
Du 21 au 26 : Expo de Printemps organisée par le Foyer des Jeunes, salle polyvalente
JUIN
Samedi 15 : Barbecue Cublac par ses chemins, salle polyvalente
Samedi 22 : Gala de danse du Foyer des jeunes, salle polyvalente
Samedi 29 : Fête des Ecoles, salle polyvalente

JUILLET
Samedi 13 : Soirée entrecôte Comité des Fêtes, salle polyvalente, 20h30
Dimanche 14 : Cérémonie du 14 juillet, fête nationale, par les Anciens Combattants et vin d'honneur Mairie
AOUT
du 17 au 18 : Fête votive organisée par le Comité des Fêtes
Dimanche 25 : Randonnée organisée par Cublac par ses Chemins
SEPTEMBRE
Vendredi 13 : Accueil des Nouveaux Arrivants, salle de la Mairie

OCTOBRE
Dimanche 6 : Vide grenier et fête de la pomme et du cidre du Comité des Fêtes
Dimanche 13 : Troc des plantes NEJ
Dimanche 27 : Assemblée Générale des Anciens Combattants, salle de la Mairie
NOVEMBRE
Lundi 11 : Cérémonie du 11 novembre, Anciens Combattants, verre du souvenir, Mairie
Samedi 30 : Poule au gibier de la Société de Chasse, salle polyvalente, 20h30

DÉCEMBRE
Samedi 7 : Téléthon, salle Polyvalente
Samedi 14 : Noël du Club de Football, salle polyvalente
Mercredi 31 : Réveillon du Comité des Fêtes, salle polyvalente

Concert de Printemps de l'Ensemble Vocal de Terrasson

Samedi 16 mars à l'Eglise de Cublac

**Comme chaque année,
l'EVT viendra se produire pour un concert de chants et musiques en l'Eglise de Cublac.**

ÉCOLES

RENTRÉE DES CLASSES

La rentrée des classes a sonné ce matin dans notre école pour 143 élèves accueillis par Monsieur le Maire Jean-Marc BRUT, La Directrice Madame Marie MIRANDA, les professeurs des écoles et les agents communaux.
L'effectif cette année est en hausse de 6 élèves.
Mme MIRANDA est déchargée le vendredi, elle est remplacée par Mme FOUCHER.
Mmes SANCIER et TRICARD sont Auxiliaires de vie scolaire. Les enfants sont répartis dans les classes suivantes :

PS	Mme DELORD Christelle	25 élèves
MS/GS	M. VINCENT Didier	26 élèves
CP	Mme MIRANDA Marie	24 élèves
CE1/CE2	Mme GAYERIE	23 élèves
CE2/CM1	Mme DUREISSEIX Karine	22 élèves
CM1/CM2	M. QUIQUE Nicolas	23 élèves

TRAVAUX

Durant cet été, le revêtement du sol de la garderie et de l'ABCD (bibliothèque de l'école) a été remplacé par des dalles plastiques flottantes avec un isolant. Les murs et le plafond de l'ABCD ont été repeints.

TABLEAUX

Deux tableaux blancs interactifs (TBI) ont été installés dans les classes de Mme MIRANDA (CP) et Mme DUREISSEIX (CE1/CE2). Dans le cadre du programme « école numérique » la municipalité veille à ce que les classes soient dûment équipées de TBI.

CLASSE DE CM1/CM2 à la station d'épuration

Le mardi 11 décembre 2018, la classe des CM1-CM2 de Cublac, dans le cadre de son étude de l'eau traitée par l'homme, s'est rendue à la station d'épuration de Gourgue Nègre à Saint- Pantaléon.
Florine Serre, de l' « Agglo »de Brive, a d'abord indiqué le rôle de l'épuration : rendre propre « l'eau usée » pour pouvoir la rejeter dans le milieu naturel.
Elle nous a ensuite expliqué les différents traitements de « l'eau usée » : prétraitement (dégraissage, dessablage…), traitement biologique (grossissement des bactéries), clarification (séparation de l'eau propre et des boues par décantation) et traitement des boues (réductions en masse et en volume).
A l'issue de cette intéressante visite, la classe a réalisé une exposition.

DU SUCRE ?… OUI, MAIS AVEC MODÉRATION !

Clôturant un travail dans le domaine des sciences sur le thème des dents et en lien avec la semaine du goût, M. Jérôme Mazière, cuisinier de la cantine scolaire, est intervenu dans la classe des CE2-CM1 afin de leur en dire un peu plus sur l'une des cinq saveurs de base que nous apprécions tous : le sucré.
Après avoir goûté divers aliments, les élèves ont été amenés à les classer en fonction de leur teneur en sucre et quelle surprise de découvrir que le pain ou les pâtes en contiennent énormément...
Ensuite, après avoir distingué sucres lents et sucres rapides et après avoir indiqué l'apport journalier recommandé, M. Mazière, aidé par les élèves, a fait apparaître la quantité de sucre contenue dans certains aliments. Ces derniers se sont alors rendus compte qu'il était très facile de dépasser le seuil recommandé et qu'il fallait se montrer raisonnable quant à la consommation de certains sucres « plaisir » comme la pâte à tartiner, les sodas ou les bonbons que ce soit pour leur santé ou bien pour éviter les caries.
La séance s'est terminée par l'élaboration d'un caramel dans la cuisine du restaurant scolaire : un moment aussi enrichissant qu'alléchant.

NOËL 2018

Comme chaque année le Père Noël est venu rendre visite à tous les enfants de l'école. Les maternelles ainsi que les CP et CE1 ont chanté en français et en anglais devant toute l'assistance ainsi que devant Monsieur le Maire venu spécialement pour l'occasion. Des cadeaux éducatifs ont été offerts pour toutes les classes. Le traditionnel goûter, offert par la municipalité, fut pris dans la cantine scolaire. Un grand bravo à Enis Tomaquin élève en classe de CM1 qui a interprété un morceau de saxophone. Cette dernière journée de l'année fut très appréciée par petits et grands.

MILIEU ASSOCIATIF

Les Amis du Temps Libre

La trêve estivale s'est terminée le 6 septembre 2018, date à laquelle le club a repris ses activités.

Lors du Conseil d'Administration du 6 juin 2018, Madame Josette GAUTHIER Présidente du club avait donné sa démission avant de la reprendre ; Noëlle BRUGERE secrétaire et Doris DIMENT secrétaire adjointe avaient démissionné de leurs fonctions. Au mois de juillet Madame GAUTHIER a envoyé une lettre à Monsieur le Maire en lui donnant sa démission définitive et en annulant toutes les activités jusqu'à la fin de l'année. Monsieur le Maire a provoqué une rencontre avec des membres du Bureau et du Conseil d'Administration (Bernadette LASCAUX, Claudine CROISET, Robert et Noëlle BRUGERE) pour essayer de continuer le club. Il a promis d'être présent le 6 septembre pour expliquer la situation à tout le monde, Monsieur GILET responsable des associations était également présent.

Les quatre personnes présentes à la réunion avec Monsieur le Maire ont décidé de relever le défi et d'assurer la bonne marche du club jusqu' à la prochaine Assemblée Générale. Pour cela elles vont s'appuyer sur le Conseil d'Administration.

Le 12 septembre 2018 le nouveau Bureau a été élu :

*Bernadette LASCAUX reste dans ses fonctions : Vice - Présidente.

*Claudine CROISET reste dans ses fonctions : Trésorière.

*Germaine REYGADES reste trésorière adjointe.

*Noëlle BRUGERE redevient secrétaire.

Le bureau est élu jusqu'à la prochaine assemblée générale en février 2019.
Seule la trésorière a la signature sur les comptes.

Les différentes activités :

Nous avons repris nos activités traditionnelles : jeux de cartes, jeux de société, pétanque, loto le dernier jeudi du mois.

Nous avons fait un repas le 7 novembre au restaurant « la Terrasse » à Larche. Nous avons cherché un restaurant où nous pouvons nous rendre par nos propres moyens ou en co-voiturage et qui puisse accueillir plus de 50 personnes. Cette journée a été très agréable, elle a permis aux 50 participants de se retrouver, d'échanger des idées.

Le repas de Noël aura lieu le 19 décembre à « l'Hôtel des Collines ».

Le 20 décembre, dernier loto de l'année et fermeture du club pour les fêtes de fin d'année ; réouverture le 3 janvier 2019.

Quand vous recevrez ce journal la fin de l'année approchera, aussi les membres du Bureau et du Conseil d'Administration vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour une bonne et heureuse année 2019.

Durant ce 2ème semestre, nous avons maintenu nos activités habituelles (sorties le dimanche matin pour les vététistes, hebdomadaires et mensuelles pour les marcheurs).
Mais le point d'orgue fut notre rando annuelle du 26 août.
Une fois de plus, elle a rencontré un vif succès, avec 338 Participants qui ont emprunté les sentiers balisés et 130 ont partagé salade de pâtes et jambon grillé.
Un grand merci à nos 50 bénévoles, sans vous, cette journée n'aurait pas un tel succès !
Merci aussi à tous nos partenaires, votre participation nous a permis d'offrir une casquette aux couleurs de l'Association à chacun des Participants.

Vous pouvez visualiser les photos de cette journée sur notre site : cublacparseschemins.wixsite.com

POUR 2019
Notre Assemblée Générale se tiendra VENDREDI 18 JANVIER à 20h30 – Salle de la Mairie
VENEZ NOMBREUX !!

La marche de la galette aura lieu dimanche après-midi 27 JANVIER.
Rando annuelle VTT et MARCHE = DIMANCHE 25 AOUT.
Participation au Téléthon avec organisation d'une marche et d'un VETATHLON.

A ces activités « habituelles », viendra s'ajouter un évènement =
CHAMPIONNAT UFOLEP REGIONAL VTT LIMOUSIN - 14 AVRIL
sur un circuit balisé de 7 km, environ 150 Participants viendront défendre leur titre !!

L'occasion, pour nous, de faire connaître encore plus, s'il en était besoin, notre sympathique commune.

Ce championnat nécessite une organisation d'importance, mais nous mettons tout en œuvre pour que participants et accompagnateurs se souviennent de leur passage à Cublac.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE ET
TOUS NOS MEILLEURS VOEUX POUR 2019 !

LE COMITÉ DES FÊTES DE CUBLAC

Lundi 31 décembre 2018 : Réveillon repas dansant avec spectacle.
Le Comité des Fêtes de Cublac, vous propose son Traditionnel Réveillon Dansant, avec la troupe « Paris Paradis » et l'orchestre « Plein Sud ».
Une revue prestige, qui vous entraîne dans un tourbillon d'émotions. La beauté, le charme, l'élégance, le crazy et le mystère sont au programme de votre soirée. Laissez-vous guider le temps d'un rêve. Embarquement immédiat pour un voyage à destination de la nouvelle année...
Le repas est préparé et servi par Francis Trémouille, Chef du Restaurant « La Terrasse » à Larche.
Renseignements et Inscriptions : 05 53 50 56 98.

Samedi 2 mars 2019: Le SUPER LOTO à 20h00 à la salle polyvalente.
De nombreux lots de valeur sont à gagner. **Une voiture** est en gros lot ainsi que plusieurs vitrines et séjour.
Tirage par boulier professionnel à airinscription des chiffres sur écran géant***
Sur place restauration et buvette
L'entrée de la salle est limitée aux personnes munies d'un ticket d'entrée. Le ticket donne droit à une seule entrée . Les grilles sont valables toute la soirée.
Les tickets d'entrée sont en vente chez les commerçants partenaires du loto.
Renseignements : 05 53 50 56 98.

Mercredi 1er mai 2019 : 8h00 salle polyvalente, casse-croûte avec l'ail et l'oignon nouveau.

Samedi 18 mai 2019 : Concert de NADAU à 21h Salle polyvalente.
Nadeau, c'est la cornemuse Landaise qui s'engueule avec la guitare électrique, c'est le chant traditionnel qui se frite et qui se frotte avec la musique, c'est 4 Zénith, 4 Olympia et des milliers de gens qui chantent.
C'est un spectacle bilingue de deux heures : humour, impertinence, tendresse, poésie,.
Plus de 1000 soirées, 13 albums (dont 8 CD), 3 vidéos, 2 DVD, plus de 60 000 disques vendus.
Les billets d'entrée sont en vente sur Billetweb.fr
Renseignements : 05 53 50 56 98.

Samedi 13 juillet 2019: Soirée entrecôtes à 20 h salle polyvalente.
Soirée repas dansant animée par l'orchestre BAÏLA.
Au menu la traditionnelle entrecôte cuite sur la braise avec haricot couenne.

Samedi 17 et dimanche 18 août 2019: La Fête.
Samedi en soirée, marché de pays animé par le Music-Hall de Bergerac.
Dimanche matin, course pédestre : "La course nature des puits de mine".
Dimanche en soirée, podium animation avec le groupe TRAFIC et FEU D'ARTIFICE.
Voilà un petit résumé, on aura l'occasion de vous en reparler !

facebook **https://comitedesfetesdecublac.wixsite.com/cublacenfete**
Retrouvez nous sur le facebook du Comité des Fêtes de Cublac

Comitedesfetes.cublac@laposte.net

COMITE DES FÊTES DE CUBLAC

LE TROC d'automne du dimanche 21 octobre a été un beau succès avec plus d'une centaine de personnes venues échanger plantes et idées pour le jardin. Sous un soleil radieux et même chaud, ce fut une belle matinée de partage et de convivialité dans ce square très agréable entre place du village et mairie.

LE JARDIN PARTAGE DU RUISSEAU a vraiment démarré cette année avec trois jeunes jardiniers qui ont mis beaucoup d'énergie dans la mise en culture de petites parcelles. Dommage que l'été chaud et sec n'ait pas été très propice aux récoltes. Nous remercions la municipalité pour l'apport de bois broyé et l'entretien du chemin d'accès.
Nous espérons bien que le groupe va s'étoffer. **Toute personne intéressée pour venir cultiver son lopin ou simplement participer à la convivialité du lieu, peut appeler l'Association Nature-Ecologie-Jardin au 05 55 85 17 67 ou au 07 88 35 83 25 , ou le 06 72 07 90 47 pour avoir plus d'informations.**

LES PROJETS 2019

- ***Trocs de printemps*** *28 Avril 2019*
- ***Troc d'automne*** *13 Octobre 2019*
- ***Travaux au jardin partagé du Ruisseau***
  - Plantations de fruitiers
  - Mise en service d'une pompe manuelle
  - Mettre en place un système de récupération de l'eau de pluie
- ***Bacs incroyables comestibles***
  - Rendre les bacs des incroyables comestibles plus attractifs par décoration, peinture, mobiles décoratifs
  - Agrandir les bacs
- ***Divers***
  - Marche pour le Climat en coordination avec le groupe des Colibris des 3 Provinces afin de rassembler les différentes associations motivées.
  - Lancer une pétition demandant la suppression des filets entourant les boules de graisse données aux oiseaux l'hiver.
  - Restauration de l'hôtel à insectes.
  - Conférence à définir.
  - Mise en place d'une « Journée Art et Jardin » à définir.

FNATH ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE
SECTION DE TERRASSON CUBLAC

Elle vous informe et vous aide dans vos démarches pour :
Vos accidents du travail,
vos accidents de la vie courante,
vos maladies professionnelles,
ainsi que tous les autres handicaps.

Elle vous conseille pour le renouvellement des cartes « Handicapé » et « GIC ». La FNATH vous représente devant les juridictions de la sécurité sociale, accueille et soutient les personnes confrontées à toutes sortes de handicaps.

Une permanence juridique est assurée tous les 2èmes mardis du mois de 10h30 à 12h00
Place Yvon Delbos (Médiathèque) à Terrasson La Villedieu.

ACPG-CATM-OPEX
de CUBLAC

Assemblée Générale du 28 octobre 2018.

La section des Anciens Combattants de Cublac a tenu son Assemblée Générale le dimanche 28 octobre 2018, salle de la Mairie en présence de Monsieur Jean-Marc BRUT, Maire de Cublac, Monsieur Philippe GILET, Adjoint et Monsieur Paul FRAYSSE, Président Départemental des A.C.P.G.-C.A.T.M.

Le Président Robert BRUGERE a présenté le rapport d'activité de 2018 et le Trésorier Jean-Luc HOURDOUILLIE a donné lecture du bilan de trésorerie. Ces deux rapports ont été approuvés à l'unanimité.

A Tulle, au Comité Directeur de notre association, le samedi 30 juin, le Président Robert VERGNE annonce sa démission de la Présidence. Après consultation des membres présents, c'est notre camarade Paul FRAYSSE qui a été élu à l'unanimité pour le remplacer. Nous le félicitons d'avoir accepté cette responsabilité qui va permettre à notre association de trouver un nouvel essor.

Le nouveau Président a dû recruter un porte-drapeau.
C'est Michel LAROUQUIE qui a répondu favorablement à sa demande.
Avant de conclure cette réunion le Président Robert BRUGERE a remercié Monsieur le Maire et ses adjoints pour leur participation et le soutien apporté par la municipalité au monde combattant.
Cette Assemblée Générale s'est clôturée par le pot de l'amitié.

11 novembre 2018.

Le centenaire de l'armistice de 1918 fut une réussite, le soleil était au rendez-vous et la participation à la hauteur de l'évènement pour notre petite commune.

Dès l'arrivée de la « Concorde Terrassonnaise » le défilé s'est formé et rendu Place du 14 Juillet pour procéder au dépôt de gerbe. Après la minute de silence, la « Sonnerie aux morts » et la Marseillaise, les musiciens pour des raisons d'horaire devaient rejoindre Terrasson. La cérémonie s'est poursuivie par l'appel des « morts pour la France » par les écoliers de Cublac. Le message de l'UFAC a été lu par Jean BOISSERIE dont le père était ancien combattant de la guerre de 1914-1918. Nous avons pris connaissance de la lettre du Président de la République, lue par Monsieur le Maire et Michel BONNEFOND nous a rappelé que nos soldats sont aussi sur le terrain et il a donné le nom des trois derniers morts en opérations.

Comme en 1918, à 11 heures la sonnerie des cloches annonçait la fin de la guerre et ceci pendant 11 minutes.

Pour clôturer cette cérémonie, les enfants de l'école de Cublac sous la baguette de Monsieur QUIQUE, leur professeur, nous ont interprété « La Madelon ». Monsieur le Maire a remercié tous ceux qui se sont investis pour la réussite de cette commémoration, en particulier les élèves de l'école et leurs instituteurs et les sapeurs-pompiers de Terrasson.

Les Anciens Combattants remercient les deux jeunes enfants qui ont proposé des bleuets au bénéfice de l'office des Anciens Combattants et victimes de guerre.

Pour la section des Anciens Combattants de Cublac, le centenaire de la fin de la guerre 1914 1918 ne pouvait se terminer qu'au restaurant, « au Vieux Cantou », rejoints par le Président départemental Paul FRAYSSE et son porte-drapeau Michel LAROUQUIE qui revenaient des cérémonies de Brive.

Le Président a eu la surprise de voir arriver au dessert une omelette norvégienne avec « joyeux anniversaire », charmante attention pour ses 80 ans. La journée s'est terminée dans les bulles….

Nouvelle session qui débute le lundi 7 janvier 2019
de 18h à 19h
ou le mercredi 9 janvier de 18h à19h / 19h à 20h

« INITIATION » à la
Langue des Signes Française (LSF)

A CUBLAC

(salle du 3ème âge à côté de la salle polyvalente)

Pourquoi apprendre la langue des signes ?

Les motivations sont très variées, il y a des personnes sourdes ou entendantes qui veulent communiquer avec des proches.
Qu'il s'agisse d'un projet personnel motivé par une rencontre ou une simple curiosité, les moyens sont multiples.
S'il s'agit d'accueillir ponctuellement les personnes sourdes dans leur langue, vos connaissances, aussi infimes soient-elles, seront toujours bien accueillies.
Certaines viennent pour des raisons professionnelles, parce qu'elles travaillent à l'accueil d'un service public, par exemple. D'autres viennent tout simplement apprendre une nouvelle langue.
Vous pouvez me joindre pour tous renseignements par tel, appel ou sms, mail : babysa-signe@orange.fr

LSF
BAB'YSA SIGNE

06 38 59 53 32 www.babysa-signe.fr

FOYER DES JEUNES
FESTIVITES 2019

SAMEDI 26 JANVIER 2019 ZUMBA PARTY

- *18H/19H* : ZUMBA KIDS - POUR LES 4 / 9 ANS – 8 €
(entrée + boisson + 1 sandwich)
- *20H/21H30* : ZUMBA'PERO - ADOS / ADULTES – 10 €
(entrée + 1 apéro – buffet)

Inscriptions au 05 55 22 91 24 ou 06 50 12 16 87 ou 05 53 50 18 72

SAMEDI 30 MARS 2019 - 19h00

50 ANS DU FOYER

DINER - COMEDIE MUSICALE

« LA MALEDICTION DES PIRATES »

Adulte : 25€ / enfant – de 10 ans : 12€

DU VENDREDI 24 AU DIMANCHE 26 MAI 2019

10H00 – 18H00

EXPOSITION DE PEINTURE

SUR LE THEME « LA MUSIQUE AU BOUT DU PINCEAU »

Accueil des enfants de l'école le vendredi 24 mai pour une activité « arts créatifs ».

SAMEDI 22 JUIN 2019 - *20h00*

GALA DE DANSE

UNIQUEMENT SUR RESERVATION

(VENTE DES PLACES SAMEDI 25 MAI 2019)

En 2019, le foyer fête ses 50 ans !

A cette occasion, le foyer organise une soirée spéciale le samedi 30 mars 2019 à partir de 19h00 à la salle polyvalente de Cublac :

- **19h00 : compilation des 50 ans du foyer avec diaporama et discours du président**
- **20h00 : apéritif et tirage au sort de la tombola**
- **20h30 : repas**
- **22h00 : comédie musicale sur le thème « La malédiction des pirates » avec la troupe professionnelle IMAGINE.**

Rejoignez le capitaine Jack et son équipage de pirates dans une périlleuse aventure ! Une véritable comédie musicale où des créatures venues tout droit du fond de l'océan de contrées lointaines s'affrontent autour du trésor tant convoité...

Rire, chant, danse, frissons, magie, et une mise en scène à couper le souffle sont au rendez-vous. Embarquez sur le Black Shadow !

Une buvette avec vente de champagne et boissons sera disponible tout au long de la soirée.

Tarif : adulte - 25€ / enfant de moins de 10 ans - 12€

Réservation obligatoire au 05 55 22 91 24 ou 06 50 12 16 87

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE A TOUS !

Beaucoup d'enfants nous ont quittés pour rejoindre les bancs de l'école cette année (14 enfants sur 19 inscrits).

Nous avons fêté la fin d'année en juillet autour d'un petit spectacle proposé par l'association « tout conte fée » suivi d'un pique-nique avec les familles.

Maë, Eneko, Albin, Tyméa, et Zachary ont donc accueilli plein de nouveaux copains qui sont arrivés depuis le mois d'août : Paul, Tao, Léa, Raphaël, Jade, Ambre, Amaya, et Abdel-Wadoud.

En janvier se sera au tour de Mélodie et Noa de nous rejoindre pour afficher complet!

Il reste cependant de la place les mercredis pour les familles qui seraient intéressées par de l'accueil en halte-garderie pour des moins de 3ans !

Actuellement nos Oursons attendent Noël et ont décoré le sapin de la crèche. Nous organisons une journée « spéciale » Noël avec les enfants le mardi 18 décembre.

Nous vous souhaitons à tous de belles fêtes de fin d'année !

Téléthon 2018

Les 8 et 9 décembre 2018, plusieurs associations de Cublac – Nature et Jardin, le Foyer des Jeunes, Cublac par ses Chemins, Cublac Amicale Bouliste, Football Club – ont, une nouvelle fois, organisé des activités en faveur du Téléthon.
Malgré le temps humide et frais, vététistes, marcheurs, pétanqueurs et footballeurs ont répondu présent pour un week-end sportif. Ils ont été accueillis et remerciés par un goûter réconfortant.
Le samedi soir, chanteurs et musiciens amateurs de Cublac ont d'ailleurs animé un spectacle de variétés. La troupe composée de jeunes et d'adultes a repris des chansons variées avec motivation, plaisir de partager et de réelles qualités artistiques.
Tous les organisateurs espèrent que le Téléthon 2019 rassemblera, à Cublac, plus de sportifs et de spectateurs pour les encourager à récolter des fonds consacrés à la recherche contre les maladies rares. Cette année, notre enveloppe est de 1008.50 €.
Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont apporté leur aide à l'organisation de ce week-end et leur soutien financier au Téléthon. Meilleurs vœux à toutes et tous pour cette nouvelle année.

****

DEUX CUBLACOISES AUX CHAMPIONNATS DU MONDE

Mathilde et Faustine Ducastelle, deux sœurs cublacoises, s'adonnent à des activités sportives de haut niveau : le Canicross (une discipline de trail et de vitesse où l'athlète est relié à son chien) et le CaniVTT, même principe, mais à vélo. Ces deux championnes se sont rendues en Pologne au mois d'octobre pour participer aux championnats du monde où elles se sont très bien classées.

Nous leur adressons toutes nos félicitations et leur souhaitons le meilleur pour la suite.

Championnat du Monde Pologne - Résultats ICF

Mathilde et Irka finissent 6ème
2ème Française

Faustine et Lexie finissent
9ème et 4ème Française

Résultat Championnat de France 11/11/2018

Faustine et Lexie finissent 1er (en équipe de France)
Championne de France 2018 dans la catégorie junior 14-18 ans.

FLEURISSEMENT 2018

L'ensemble du Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux pour 2019.

Ce journal est intégralement réalisé et distribué par les élus dans chaque foyer Cublacois.
En respect de la charte environnementale, ce journal est imprimé sur une machine recyclable à 100%, qui utilise une machine à froid (absence totale d'émission d'ozone, cartouches recyclables en container jaune).